

AVIS PUBLIC

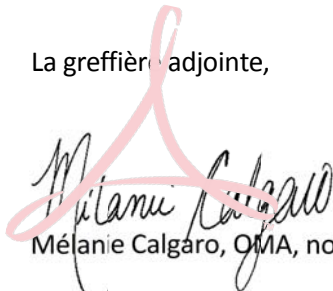
ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, que le Conseil municipal de la Ville de Marieville a adopté le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2015, en stipulant la date et l'heure du début de chaque séance, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19) comme suit :

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2015		
MOIS	DATE	HEURE
Janvier	20	19 h 30
Février	3	19 h 30
Mars	3	19 h 30
Avril	7	19 h 30
Mai	5	19 h 30
Juin	2	19 h 30
Juillet	14	19 h 30
Août	18	19 h 30
Septembre	1 ^{er}	19 h 30
Octobre	6	19 h 30
Novembre	3	19 h 30
Décembre	1 ^{er}	19 h 30

Donné à Marieville, le cinq novembre deux mille quatorze (5 novembre 2014).

La greffière adjointe,



Mélanie Calgéro, OMA, notaire

Avis public 14-41